

Assemblée générale extraordinaire de l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD)

Mardi 15 novembre 2022
Maison internationale des associations, Genève

Présents : Pierre Boillat (PV), Catherine Brendow, Matthieu Cevey, Jean-Blaise Claivaz, Françoise Dubosson, Marie-Laure Duparc, Michel Gorin, Anna Hug, Isabelle Jornot, Noyan Kayak, Eloïse Morisod, Floriane Muller, Guillaume Pasquier, Anouk Santos, Frédéric Walther.

Excusés : Jean-Philippe Accart, Alex Boder, Nimrod Ben-Zeev, Gwënola Dos Santos, Marie-Pierre Graber, Fabienne Grandjean, Raphaël Grolimund, Anita Matteazzi, Claudia Mendoza, Éric Monnier, Anne-Sophie Nussbaumer Schmutz, Soizick Paillex, Matthias Schmid, Anne-Christine Tallent, Claire-Lise Vogel Fouillerat.

1. Accueil

Raphaël Grolimund, président, étant malade, c'est Guillaume Pasquier qui préside la séance. La séance débute à 18h30.

Aucun scrutateur n'est nommé ce soir.

2. Discussions concernant la mise à jour des statuts (en conformité avec les statuts de Bibliosuisse)

Le projet des nouveaux statuts est discuté paragraphe par paragraphe. Les discussions sont parfois âpres. Les points saillants sont les suivants :

- D'une manière générale :
 - l'écriture inclusive est utilisée partout.
 - les verbes ne sont jamais écrits au futur.
 - l'expression « information documentaire » est remplacée par « sciences de l'information ».
 - les mentions entre parenthèses en fin de paragraphes et résumant les alinéas sont supprimées.

- Titre 3, point 2 : simplification de la liste des diplômes reconnus selon leur niveau ou leur origine :
 - o un CFC d'Assistant-e ou d'Agent-e en information documentaire
 - o un titre émanant d'une haute école suisse (notamment Bachelor, Master, CAS, DAS, MAS)
 - o un ancien diplôme (tel que CESID, ABS/BBS, EBG/ESID)
 - o un titre établi à l'étranger, jugé équivalent et reconnu par l'Association.

- Titre 3, point 5 : statut quo pour les membres d'honneur.

- Titre 4, B, point 2 : accord pour un comité composé de minimum trois membres.

- Titre 4, B, point 3 : accord pour que les membres du comité soient rééligibles trois ans.

3. Vote concernant les nouveaux statuts

Le texte est voté en bloc par 14 personnes. Une personne s'abstient.

4. Élection complémentaire au comité AGBD

Guillaume Pasquier remercie Eloïse Morisod, Noyan Kayak et Pierre Boillat qui ont activement secondé le comité cette année 2022, qui n'était plus composé que de Raphaël Grolimund et de Guillaume Pasquier.

Eloïse Morisod et Noyan Kayak se sont annoncés comme candidats pour rejoindre le comité.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Eloïse Morisod et Noyan Kayak sont élus par acclamation. Guillaume Pasquier leur souhaite la bienvenue au comité comme membres officiels.

Guillaume Pasquier annonce la prochaine activité de l'AGBD : pour fêter les 50 ans de l'AGBD, le comité convient les membres à venir casser la marmite de l'Escalade le lundi 12 décembre au GamMAH, le nouveau tiers-lieu de la Bibliothèque d'art et d'archéologie.

La séance est levée à 20h30 et une verrée est offerte.

Procès-verbal rédigé à Genève le 28 novembre 2022